

Arrêté du 20 avril 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Gard Lozère

NOR : JUSF2112578A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande de cessation de fonction de mandataire suppléante en date du 25 janvier 2021 de Madame Stéphanie IRLES, directrice des services de greffe judiciaires en détachement sur un poste d'attaché auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Gard-Lozère à compter du 29 janvier 2021 ;

Considérant le courrier de Mme Carole PABION, adjoint administratif, régisseur d'avances et de recettes, demandant la nomination de madame Delphine TERLECKI en tant que mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de ladite direction à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Considérant le courrier de M. Gilbert REGES, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Gard Lozère, valant acceptation de la nomination de Mme Delphine TERLECKI en tant que mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 6 avril 2021 de Mme TERLICKI, valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame TERLICKI Delphine est nommée, à compter du 1^{er} mars 2021, mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Gard Lozère.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 20 avril 2021

**Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**

Nizar AZOUZ

Le chef du bureau de la synthèse



Nizar AZOUZ